Zones urbanisées et dérèglement climatique

Les opportunités pour les communes : des quartiers plus résilients

Comment rendre nos zones urbaines plus aptes à encaisser le dérèglement climatique.

Sommaire

1. Cadrage

2. Actions possibles

   Selon les types de quartier

   3 exemples d’actions

3. Conclusion

1 Cadrage



80% des votants en Valais votent NON à la révision de la LAT le 3 mars 2013

Cadrage



Blatten le 21 mai 2026, près d'un an après l'éboulement.
pomona.media | Alain Amherd

Cadrage [Conception Paysage Cantonale du Valais]

C P C VALAIS

Conception paysage | Paysages du Valais | **Projets-modèles** | Ressources | Mon paysage | FR

Conception paysage | Paysages du Valais | Projets-modèles | Ressources | Mon paysage

C P C VALAIS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Service du développement territorial (SDT) →

Avenue du Midi 18
CP 670
1951 Sion

sdt-dre@admin.vs.ch

027 606 32 50

Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) →

Rue de la Dent-Blanche 18 A
1951 Sion

sfnp@admin.vs.ch

027 606 32 00

Cadrage : deux types de mesure

Adaptations au nouveau climat

Atténuation des températures

Cadrage : plusieurs politiques publiques

Climat

Energie

Santé publique : physique et mentale

Patrimoine

Gestion des eaux

Densification

Cadrage : plusieurs échéances

Court terme • Quick Wins

Ombragement éphémère ou pérenne, mobilier adapté, désasphaltage d'appoint, permis de végétaliser citoyen.

Moyen terme • Espaces publics

Réaménagement de préaux scolaires, requalification des places minérales, gestion de l'eau pluviale à ciel ouvert.

Long terme • Droit du sol

Révision du PACom et RCCZ, indices de canopée, servitudes écologiques et densification qualitative ciblée.

Cadrage : plusieurs champs d’action

Domaine public et privé



Espace privé communal





2

Actions possibles

Actions possibles

Vieille ville
Etat actuel

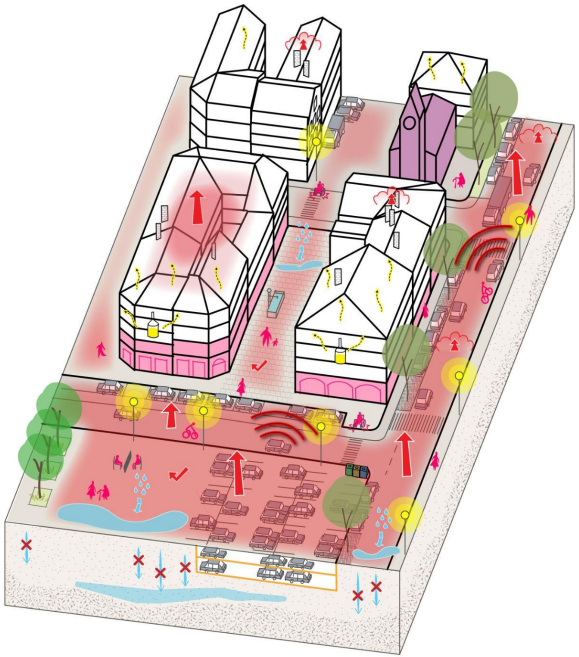

Vieille ville
Vision future

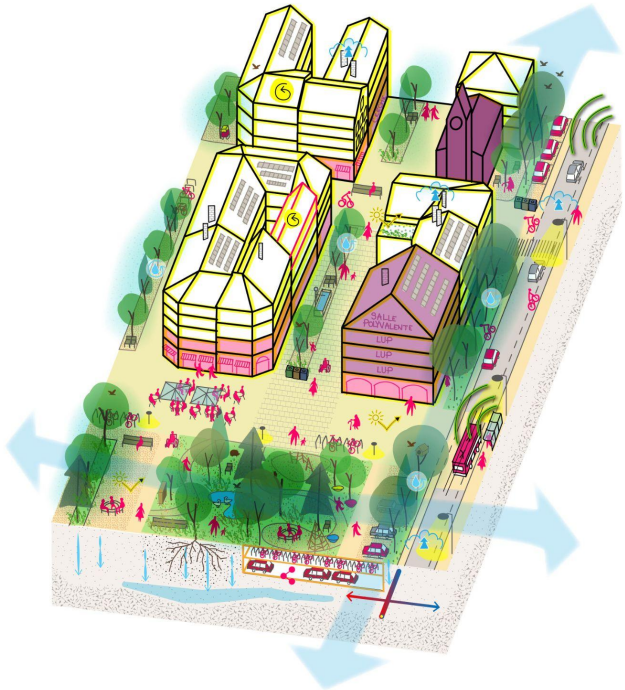

Actions possibles

Vieille ville
Vision future

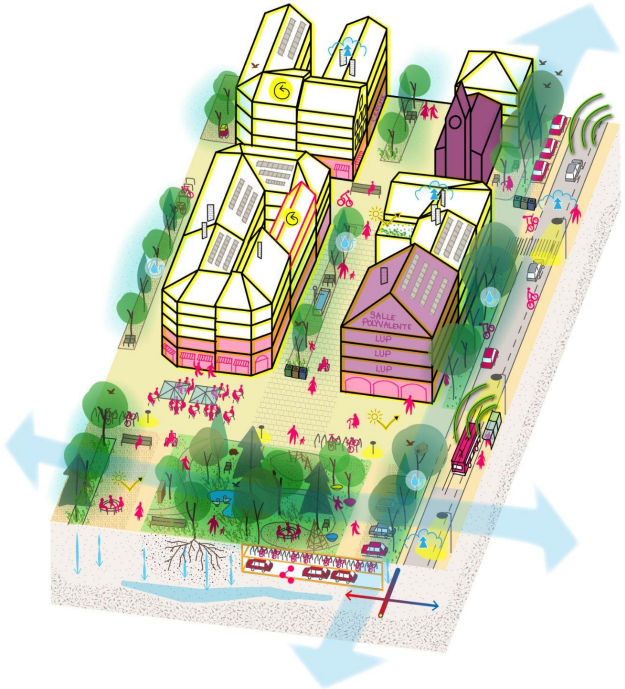

air, eau & sol

- Augmenter les surfaces perméables
- Gérer les eaux pluviales dans les espaces publics
- Augmenter le taux de canopée (conservation et plantation)
- Favoriser les corridors d'air frais (ventilation naturelle)
- Diminuer la pollution de l'air
- Favoriser l'utilisation de matériaux de surfaces clairs (limiter le stockage de la chaleur)
- Encourager la présence de points d'eau (rafraîchir l'environnement, gérer les eaux pluviales, etc.)

Actions possibles

Vieille ville
Vision future



énergie & ressources

- Promouvoir la construction durable et l'architecture bioclimatique
- Encourager l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâti
- Privilégier les systèmes de chauffage à distance
- Recourir aux énergies renouvelables (pompe à chaleur, panneaux solaires intégrés au patrimoine, etc.)
- Valoriser la récupération des eaux pluviales
- Expérimenter des méthodes d'épuration pour gérer les eaux polluées de surface

richesse du vivant

- Diversifier les espèces végétales (augmentation de la résistance aux changements climatiques)
- Arborer les routes et créer des cordons paysagers
- Diminuer le nombre de barrières (déplacement de la faune)
- Créer des installations favorisant la biodiversité (ruches, hôtels d'insectes, nichoirs, etc.)
- Réduire l'éclairage nocturne, gérer les nuances et orienter les lampadaires vers le sol
- Offrir des espaces soignés (jeux, délassement) et des espaces à entretien extensif (biodiversité)

Actions possibles

Vieille ville
Vision future

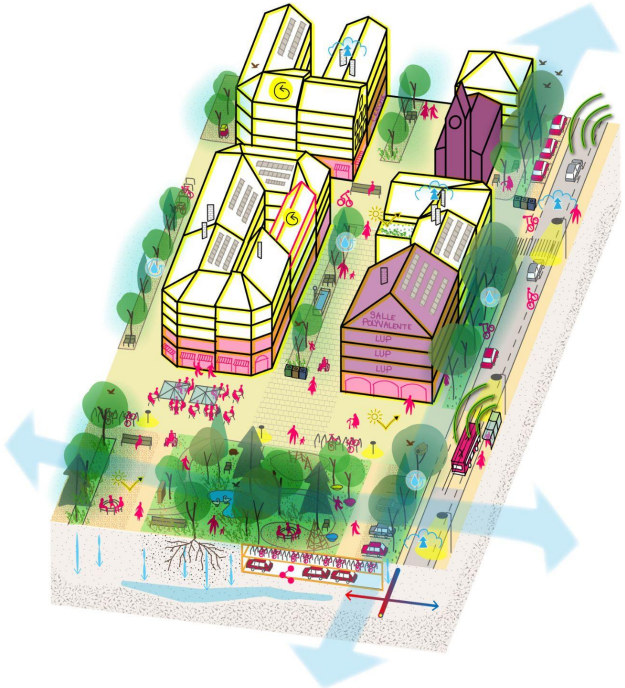

mobilité

- Créer des réseaux de mobilité actives
- Créer de nouvelles offres en TP et en mobilités de partage (vélo/car sharing, stations P+R)
- Améliorer le confort acoustique (revêtements routiers, murs et fenêtres antibruit, murs végétalisés, diminution des vitesses, etc.)
- Valoriser et mutualiser l'espace sous-terrain
- Diminuer le stationnement (reconquête des espaces extérieurs)
- Augmenter l'offre en stationnement pour les vélos

vivre ensemble

- Construire, rénover et densifier (respect patrimoine et concertation habitant·e·s)
- Créer des espaces publics et locaux de «vie de quartier» (espace de coworking, crèche, etc.)
- Etablir un réseau de commerces, services et équipements de proximité
- Créer des espaces et équipements favorisant les moments de convivialité
- Améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR)

Actions possibles

Quartier de villas et petits immeubles
Etat actuel

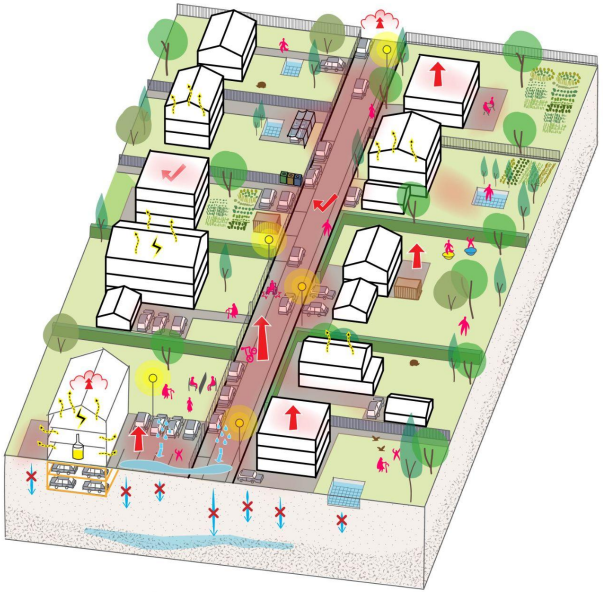

Quartier de villas et petits immeubles
Vision future

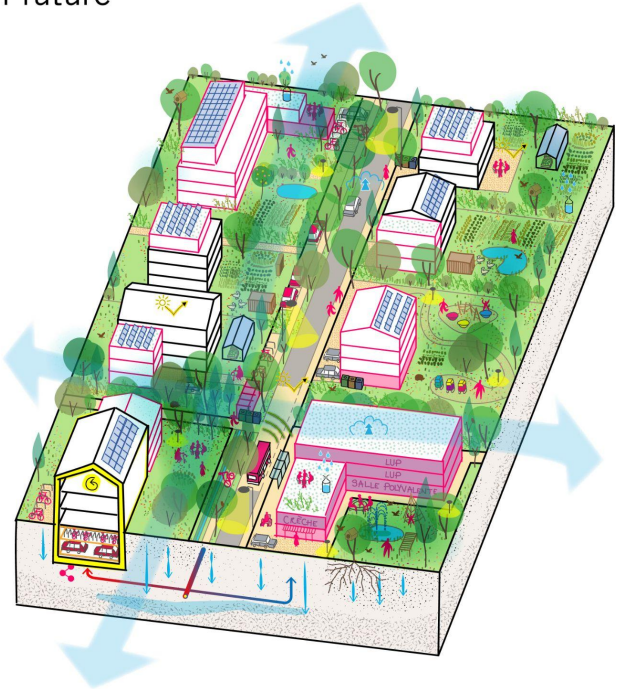

Actions possibles

air, eau & sol

Quartier de villas et petits immeubles
Vision future

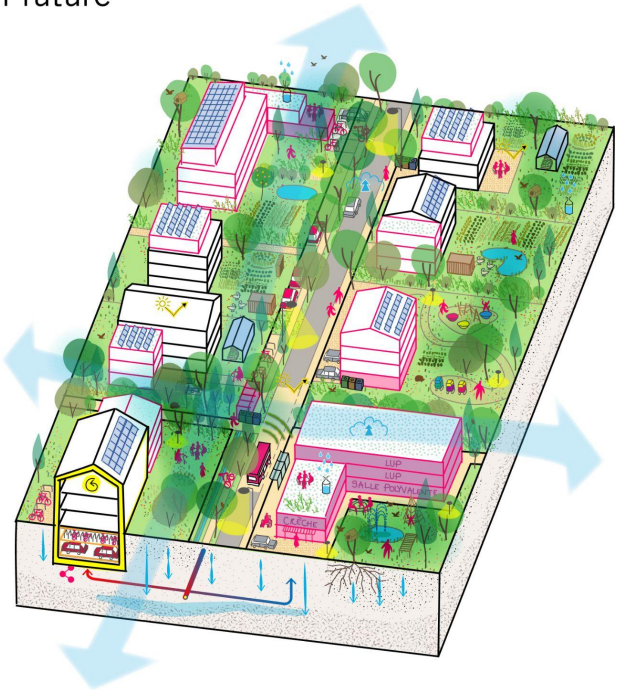

- Promouvoir des espaces de pleine terre
- Augmenter les surfaces perméables
- Gérer les eaux pluviales dans les espaces publics
- Favoriser les toitures végétalisées
- Augmenter le taux de canopée (conservation et plantation)
- Favoriser les corridors d'air frais (ventilation naturelle)
- Diminuer la pollution de l'air
- Favoriser l'utilisation de matériaux de surfaces clairs (limiter le stockage de la chaleur)
- Encourager la présence de points d'eau (rafraîchir l'environnement, gérer les eaux pluviales, etc.)

Actions possibles

Quartier de villas et petits immeubles
Vision future

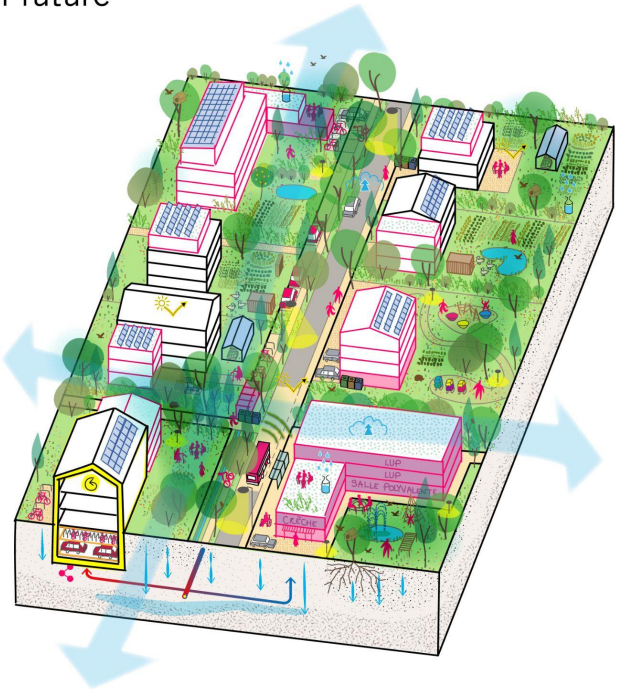

énergie & ressources

- Promouvoir la construction durable et l'architecture bioclimatique
- Encourager l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâti
- Privilégier les systèmes de chauffage à distance
- Recourir aux énergies renouvelables (pompe à chaleur, panneaux solaires, etc.)
- Valoriser la récupération des eaux pluviales
- Expérimenter des méthodes d'épuration pour gérer les eaux polluées de surface
- Promouvoir l'agriculture comprenant l'élevage

richesse du vivant

- Mettre en réseau les espaces verts
- Diversifier les espèces végétales (augmentation de la résistance aux changements climatiques)
- Arborer les routes et créer des cordons paysagers
- Diminuer le nombre de barrières (déplacement de la faune)
- Créer des installations favorisant la biodiversité (ruches, hôtels d'insectes, nichoirs, etc.)
- Réduire l'éclairage nocturne, gérer les nuances et orienter les lampadaires vers le sol

Actions possibles

Quartier de villas et petits immeubles
Vision future

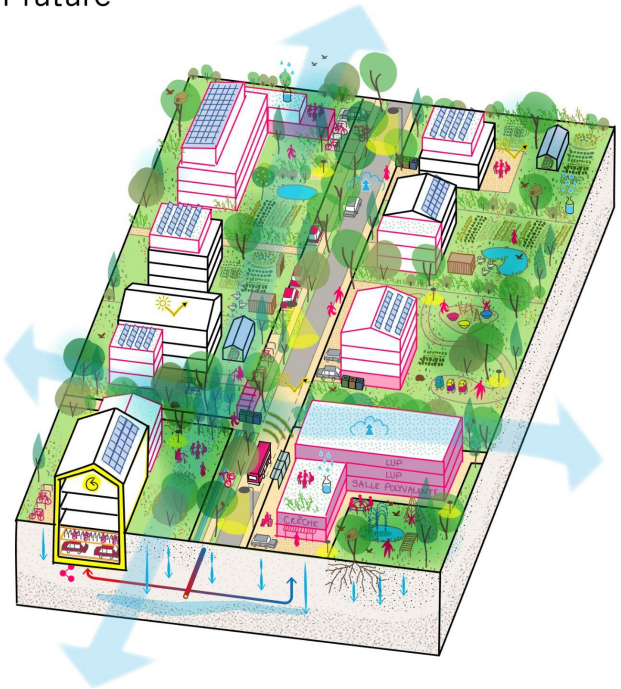

mobilité

- Créer des réseaux de mobilité actives
- Créer de nouvelles offres en TP et en mobilités de partage (vélo/car sharing, stations P+R)
- Améliorer le confort acoustique (revêtements routiers, murs et fenêtres antibruit, murs végétalisés, diminution des vitesses, etc.)
- Valoriser et mutualiser l'espace sous-terrain
- Diminuer le stationnement (reconquête des espaces extérieurs)
- Augmenter l'offre en stationnement pour les vélos

vivre ensemble

- Construire, rénover et densifier (respect patrimoine et concertation habitant·e·s) avec ou sans regroupement parcellaire
- Créer des espaces publics et locaux de «vie de quartier» (jardin collectif, crèche, etc.)
- Diversifier l'offre en logement (logements d'utilité publique (LUP), etc.)
- Créer des espaces et équipements favorisant les moments de convivialité
- Améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR)
- Etablir un réseau de commerces, services et équipements de proximité

Lausanne Région : les préaux scolaires

Transformer les îlots de chaleur

en îlots de fraîcheur



Les préaux : des lieux à la croisée de nombreux enjeux

Les préaux du futur seront plus inclusifs et plus verts

Vaud

Modifié le 18 août 2023 à 17:36



FOCUS SANTÉ

Une publication du DSSC Service cantonal de la santé publique, Promotion santé Valais et la Ligue pulmonaire valaisanne

Bouger, un réflexe à cultiver à chaque étape de la vie!

MOUVEMENT Adopter une activité
ir pour
sédentarité,
nté globale
émotionnelle)
le vie.



24 heures
Lundi 17 février 2025

5

Vaud

Sacrifier le parking pour agrandir le préau?

Collège de Chailly Des parents d'élèves veulent faire sauter 18 places de parc réservées aux profs. L'idée provoque des tensions.

Thibault Nieuwe Weme

C'est bien connu, les cours de

sant sauter le parking, sépa-
ré de la cour par un petit mu-
ret, on pourrait libérer près de

«À Chailly, la cour est un désert

le même temps, «200 élèv
confinés dans une cour de
trop étroite». Les deux

Aménagement urbain

Des cours plus vertes dans sept nouvelles écoles genevoises

24 heures | Samedi-dimanche 26-27 octobre 2024

Étude scientifique

«Les îlots de chaleur affectent la santé men



Prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent·e

La prévalence mondiale du surpoids incluant l'obésité a considérablement augmenté chez les enfants et les adolescent·e·s âgé·e·s de 5 à 19 ans, passant d'à peine 4 % en 1975 à plus de 18 % en 2016[(3)].

La mue des préaux scolaires en milieux urbains

Suisse

Publié le 28 mai 2023 à 17:10



Des communes vaudoises limitent l'accès des parents aux préaux scolaires

Vaud

Modifié le 15 novembre 2024 à 20:02

Partager



Augmentation «considérable» des appels à l'aide des jeunes au 147

Santé psychique Pro Juventute rapporte une nouvelle hausse des demandes en 2024.

Pro Juventute annonce que l'activité du 147, son service d'aide et de conseils, s'est de nouveau intensifiée en 2024. Précisions avec

sApp, courriel). À l'échelle nationale, nous avons reçu 47'700 demandes, soit 13% d'augmentation en une année. Deux thématiques

Nous pourrions ajouter la violence sexuelle et le harcèlement moral puisque l'évolution est comparable. Enfin, le service de

l'autre, nous sommes inquiets de constater que la santé psychique des jeunes reste soumise à une forte charge.

imaginions que les réseaux sociaux pouvaient générer du stress, mais nous constatons qu'ils sont plutôt utilisés pour le gérer. Un

Tous les téléphones seront éteints, même pendant la récréation

Éducation Les cantons romands et le Tessin mettent les portables au coin. Leur usage reste autorisé lors des cours autour du numérique.

Les cantons latins adoptent une position commune sur l'usage des téléphones à l'école: ils mettent les smartphones au coin. Cette décision, prise par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), vise à encadrer plus clairement la présence des téléphones mobiles

pendant les cours et les récréations. Elles sont désormais formalisées dans tous les cantons latins.

À l'exception de l'éducation numérique

L'usage du smartphone reste autorisé, mais uniquement dans un cadre pédagogique clairement

cette position dans ses établissements, notamment en vue de la rentrée scolaire 2025-2026. La CIIP recommande d'accompagner la mise en œuvre de ces principes en maintenant un dialogue avec les élèves, les familles et les équipes éducatives.

Cette prise de position s'inscrit dans le prolongement d'un

sages fondamentaux et compétences numériques, précise la CIIP. L'éducation numérique, déployée dans tous les cantons latins, vise à former les élèves à un usage critique et maîtrisé des outils technologiques, faisant écho au rapport 2023 de l'Unesco sur l'efficacité du numérique en éducation.»

Saint-Prex : de la vision communale à l’action

Identification des espaces aménageables

Structuration de l’espace public par de l’arborisation

Réflexions sur les parcelles communales

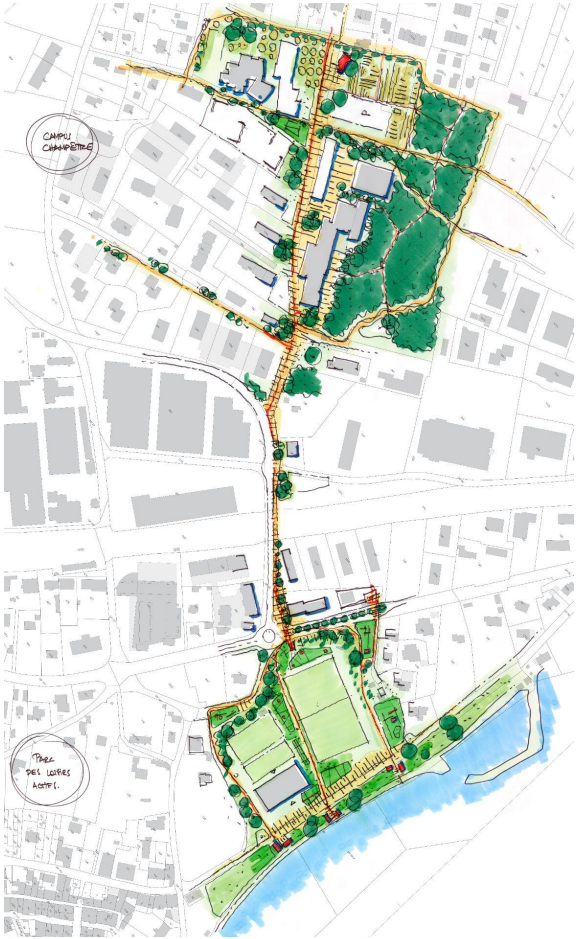

Saint-Prex : de la vision communale à l’action

Points d’eau, assises, ombrages, suppression de barrières







Saint-Prex : de la vision communale à l’action

Les quick-wins









Saint-Prex : de la vision communale à l’action

Le réaménagement de l’espace public





Saint-Prex : de la vision communale à l’action

Le réaménagement de l’espace public





Saint-Prex : de la vision communale à l’action

L’aménagement des terrains de sports, parcs publics, cours d’école





Saint-Prex : de la vision communale à l’action

L’aménagement des terrains de sports, parcs publics, cours d’école







Saint-Prex : de la vision communale à l'action

IV. Plan de la trame verte et des espaces publics

Ce plan spatialise et caractérise l'ensemble des actions à entreprendre sur le territoire urbanisé de la commune, selon les thématiques, les secteurs et le degré de priorisation défini avec la commune.



Plan stratégique d'adaptations climatiques des espaces publics et de la végétalisation

urbaplan

Saint-Prex : de la vision communale à l'action

V - Secteurs prioritaires — **Centre sportif du Vieux-Moulin**

- Surface hors terrains : 12'000m²
- Dont: 4000 m ² de parking
- 5000 m² placette



Illustration à titre d'exemple



ESTIMATIF DES TRAVAUX

Aménagement des abords du stade
Arbres (environ 50 arbres) et mobilier d'assise, cheminement en stabilisé / grave
Env. 100'000 à 150'000 CHF

Parking et ses abords : 80'000 CHF pour des plantations de 20 arbres + arbustes, fosses. Sans reprise de l'enrobé.

Morges : le Plan d’affectation communal

Le PACom permet de concevoir un

territoire communal de qualité résilient

tout en répondant

aux attentes de la population

Morges : le Plan d’affectation communal

Un projet qui met la qualité au coeur des dispositions dès le début des réflexions en 2012

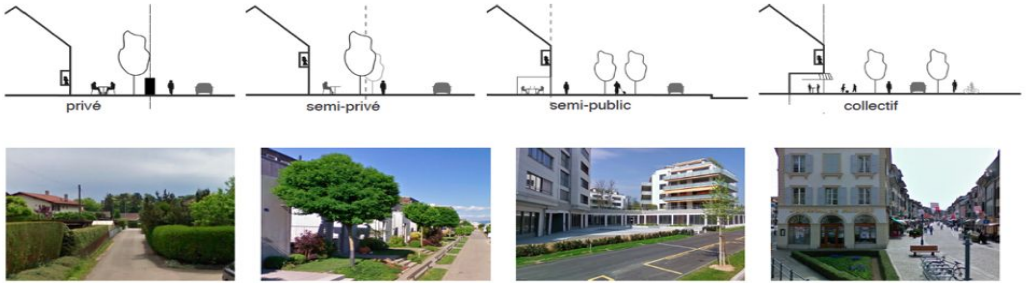

Typologies de fronts

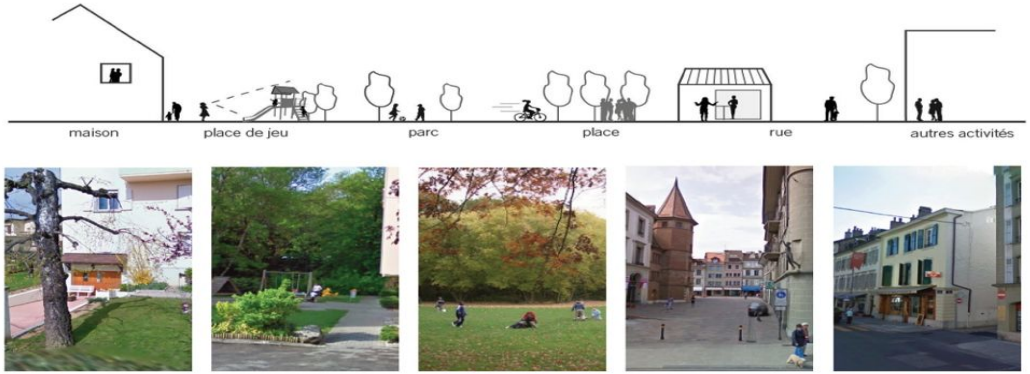

Modalités d’aménagement des espaces ouverts

Morges : le Plan d’affectation communal

Biodiversité, préservation des espaces de verdure, qualité des sols et les îlots de chaleur

Article 2.9 Indice de qualité des surfaces extérieures (+ annexe 2)

Article 2.10 Secteurs de jardins

Article 2.11 Secteurs à dispositions paysagères particulières

Article 2.12 Espaces extérieurs privés

Article 2.13 Arborisation

Article 2.14 Arbre, haie, cordon boisé, biotopes, espèces

Article 2.15 Biodiversité

Article 2.16 Espaces extérieurs collectifs

Article 26.10 Toitures plates végétalisées

Article 26.13 Façades végétalisées

Article 26.19 Traitement des clôtures

Article 27.1 Rapport à la rue

Article 27.4 Arborisation obligatoire en limite du domaine public

Article 27.5 Espaces de transition

Article 30.4 Pollution lumineuse

Morges : le Plan d’affectation communal

Article 2.13 Arborisation

Afin d’augmenter l’indice de canopée sur l’ensemble du territoire de la commune, les propriétaires plantent au minimum un arbre d’essence majeure pour chaque tranche ou fraction de 500.00 m2 de surface de parcelle. De plus, pour toutes les 4 places de stationnement en surface, la plantation d’un arbre d’essence majeure supplémentaire pourra être exigée.

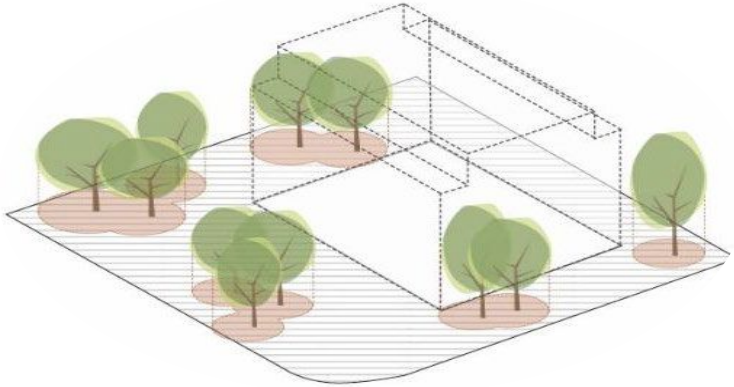

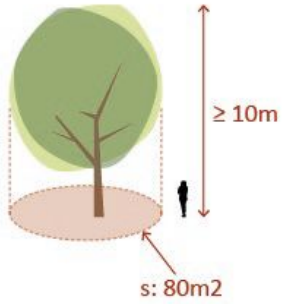

Définition d’un arbre majeur selon RPACOM

Morges : le Plan d'affectation communal

Article 2.9 : indice de qualité des surfaces extérieurs (annexe 2)

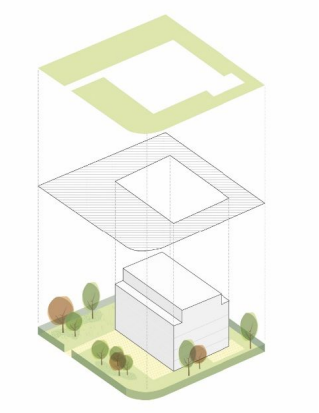



ANNEXE 2 : CALCUL DE L'INDICE DE QUALITÉ DES SURFACES EXTÉRIEURES (ART. 2.9 RPACOM)

	Facteur de pondération	M²	M² comptabilisé m² X facteur
Surface de la parcelle			
Surface des bâtiment hors-sol			
Surface de référence pour le calcul de l'indice (surf. Parcelle - surf. Bâtiment)			

Facteurs de pondération (art. 2.9 al. 4 RPACom)

Surface pleine terre - min. 1.50 m de terre	1		
Surfaces de stationnement aménagées sous forme de pavés drainants végétalisés	0.5		
Surfaces de toitures avec végétalisation extensive	0.5		
Façade principale végétalisée	0.25		
Surfaces de toitures accessibles avec végétalisation intensive et recouvertes d'une couche de terre de 0.50 m au minimum.	0.75		
Surfaces perméable de places de jeux ou places communautaires, supérieure à 2% de la SPd, intégrées à un plan d'aménagement à l'échelle de la parcelle réalisé par un·e professionnel·le qualifié·e et avec une servitude d'usage public	0.75		
Espaces verts communautaires avec une servitude d'usage public	1.25		
Surfaces plantées d'anciennes variétés d'arbres fruitiers.	1.25		
Surfaces en pleine terre bénéficiant d'un entretien différencié à long terme en faveur de la biodiversité (dépassant le quota de l'alinéa 3)	1.50		

Indice	

L'indice de qualité des surfaces extérieures est de 0.9 pour les « secteurs Indice de qualité des surfaces extérieurs augmenté » et de 0.8 pour le reste du territoire (art. 2.9 al. 2 RPACom).

Morges : le Plan d’affectation communal

Biodiversité

Article 2.9 Indice de qualité des surfaces extérieures

Au minimum 15% des surfaces naturelles, végétalisées ou perméables utilisées dans le calcul de l’indice de qualité des surfaces extérieures doivent **favoriser les milieux naturels et la biodiversité** (surfaces bénéficiant d’un entretien différencié, prairies extensives, gazons fleuris, fruitiers, étangs ou mares, haies vives et toitures végétalisées, etc.).

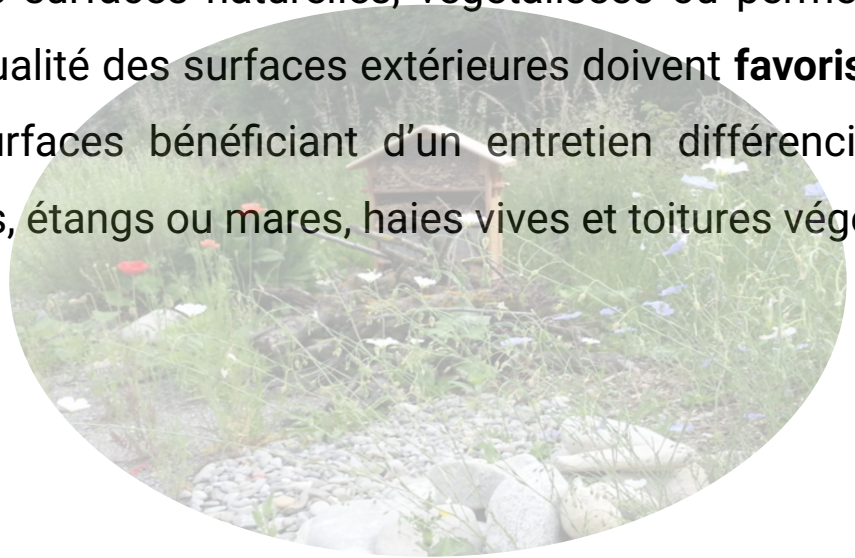

Morges : le Plan d’affectation communal

Biodiversité

Article 2.15

La Municipalité peut demander l’intégration de structures favorables à la faune urbaine (par exemple hirondelles, martinets, chauves-souris et hérissons), notamment dans les secteurs prioritaires “Faune en milieu construit“ recensés par le plan sectoriel biodiversité de Région Morges.

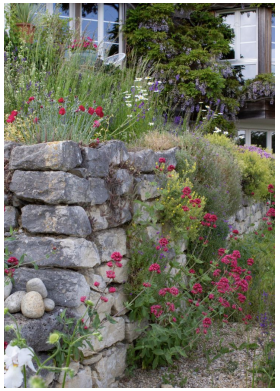





Morges : le Plan d’affectation communal

Article 27.4 Arborisation obligatoire en limite du domaine public
La plantation d’arbres haute tige, sur les parcelles privées, est obligatoire le long des limites entre propriétés privées et domaine public indiquées sur le plan d’affectation (ligne petits carrés verts).
L’entretien des plantations sont à la charge des propriétaires privés.
Les arbres s’étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de façon à garantir la circulation en toute sécurité des véhicules autorisés :

- Au bord des chaussées : à 5.00 m de hauteur.
- Au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur.

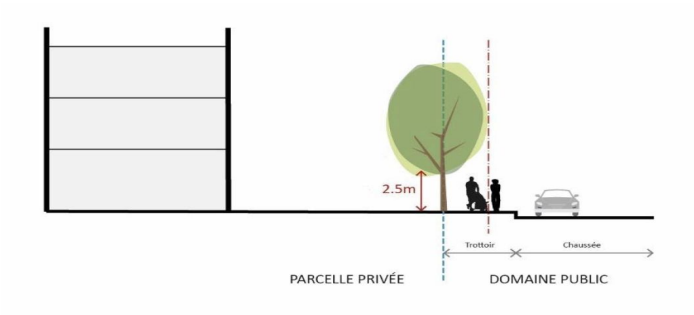

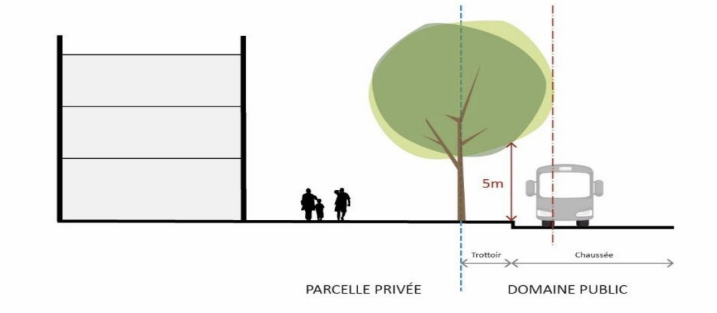

4. Présentation du dossier PACom

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES ZONES À BÂTIR

ARTICLE 2.16 ESPACES EXTÉRIEURS COLLECTIFS

Pour tout nouveau projet comprenant 10 logements ou plus ou à la demande de la Municipalité, 50% de la surface non bâtie de chaque parcelle est aménagée en espace collectif favorisant la rencontre et la convivialité intergénérationnelle. Les toitures de constructions souterraines ou partiellement souterraines aménagées dans ce sens peuvent être comprises dans cette surface. Les clôtures des espaces collectifs sont réduites au stricte minimum.



3 Conclusion

Conclusion

urbaplan s’engage à ménager le territoire, renforcer le bien-vivre ensemble et être catalyseur du changement

ménager le territoire

préserver les ressources

amplifier la biodiversité

valoriser le patrimoine culturel

renforcer le bien-vivre ensemble

promouvoir le bien-être physique et mental

soutenir l’équité et l’inclusion sociale

favoriser la circularité

catalyseur du changement

privilégier le dialogue

stimuler l’enthousiasme

agir et expérimenter

Merci

urbaplan

lausanne · fribourg · genève · neuchâtel · bern · international

www.urbaplan.ch

Certified B Corporation